



# Vaccination contre la grippe des professionnels à la date de l'enquête

Les données attendues sont celles à la date de l'enquête conduite entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 mars 2022

## Tous professionnels confondus

	Nombre de professionnels salariés de l'établissement <sup>1) *</sup>	Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe <sup>1) 2)</sup>
Tous professionnels confondus dans l'établissement	-----	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1) Professionnels salariés de l'établissement (en poste depuis au moins 3 mois) au 31/01/2022. Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement.
- 2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2021-2022. Cocher « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'à la fois inscrire un nombre et cocher « Ne sait pas » : si vous le cocher, veillez à laisser vide le champ où inscrire le nombre.

\* réponse obligatoire

Les nombres de professionnels vaccinés contre la grippe intègrent ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ? \* :

- oui complètement
- oui partiellement
- non pas du tout
- je ne sais pas

**Quelles actions ont été mises en place cette saison (saison 2021-2022) dans votre établissement pour promouvoir la vaccination antigrippale des professionnels de santé ?** (plusieurs réponses possibles)

- Organisation de la vaccination pour les professionnels par le service de santé au travail
- Organisation de la vaccination pour les professionnels au sein des services
- Affiches
- Support vidéo, jeux, serious game
- Informations sur les vaccins antigrippaux
- Informations sur la grippe
- Séances collectives d'information
- Séances individuelles d'information

- Un (des) référent(s) vaccination est (sont) nommé(s) au sein de l'établissement (ex : médecin ou paramédical susceptible d'apporter des informations fiables sur la vaccination)
- Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination dans l'établissement (groupe réunissant par exemple des médecins, infirmier(e)s, cadres infirmier, médecin du travail, équipe opérationnelle d'hygiène ou, équipe mobile d'hygiène infectiologues autour des sujets de la vaccination, définit l'organisation de la campagne et des actions à mettre en place pour améliorer la couverture vaccinale)
- L'équipe de direction a affiché son implication et a soutenu activement la campagne de vaccination : (ex : diffusion d'une note de direction)
- Autre : \_\_\_\_\_

Dans la mesure du possible, merci de renseigner les données par catégories de professionnels

**Par type de professionnels**

	<b>Nombre de professionnels salariés de l'établissement <sup>1)</sup></b>	<b>Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe <sup>1) 2)</sup></b>
Médecins ou pharmaciens (hors internes ou étudiants)		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Infirmier(e)s incluant les infirmières spécialisées		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Aides-soignant(e)s incluant AMP, AES, AVS, AP		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Autres paramédicaux, personnel de rééducation, psychologues		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
ASH et autres Pers. de service des services de soins		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Pers. éducatifs, pédagogiques, sociaux et d'animation		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Personnel médicotechnique et ouvriers, services généraux), personnel administratif, de direction, et autres types de personnel (hors professionnels de santé		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Internes		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

Autres étudiants (étudiants infirmiers ...)		<p style="text-align: center;">-----</p> <input type="checkbox"/> Ne sait pas
--	--	---

- 1) Professionnels salariés de l'établissement (en poste depuis au moins 3 mois). Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement. Renseigner uniquement les rubriques où il y a plus de 2 personnels concernés.
- 2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2021-2022. Cocher « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'à la fois inscrire un nombre et cocher « Ne sait pas » : si vous le cocher, veillez à laisser vide le champ où inscrire le nombre.

**ENQUETE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 – saison 2021-2022**

## Vaccination contre la COVID-19 des résidents à la date de l'enquête

	Nombre de résidents ayant reçu <u>au moins une dose de vaccin COVID-19</u> <sup>1) 2) 3)</sup>	Nombre de résidents <u>avec primo-vaccination complète</u> contre la COVID-19 <sup>1) 2) 4)</sup>	Nombre de résidents ayant reçu <u>une dose de rappel</u> <sup>1) 2) 5)</sup>
<b>Résidents</b>	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1) Résidents présents dans l'établissement avec un hébergement permanent (hors personnes en accueil de jour et hors personnes hébergées en accueil temporaire)
- 2) Résidents vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de résidents pour lesquels vous avez connaissance d'un des schémas de vaccination contre la COVID-19. Cocher « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'à la fois inscrire un nombre et cocher « Ne sait pas » : si vous le cocher, veuillez à laisser vide le champ où inscrire le nombre.
- 3) Au moins une dose : comptabiliser les résidents ayant **au moins** commencé le schéma vaccinal contre la COVID-19 sans obligatoirement l'avoir achevé, ayant donc reçu 1 dose ou 2 doses ou 3 doses ou 4 doses de vaccin contre la COVID-19 (seuls les non-vaccinés doivent être exclus de ce nombre)
- 4) Primo-vaccination complète : ayant reçu deux doses de vaccins pour les vaccins nécessitant deux doses, ayant reçu une dose de vaccin pour les vaccins nécessitant une seule dose, ou une dose en cas d'antécédent de COVID-19, ou ayant reçu 3 doses pour les personnes particulièrement vulnérables (ex : personnes immunodéprimées), (si connu). Prendre en compte les dernières recommandations.
- 5) Rappel vaccinal chez les résidents ayant eu une primo-vaccination complète contre la COVID-19.

# Vaccination contre la COVID-19 des professionnels à la date de l'enquête

## Tous professionnels confondus

	Nombre de professionnels ayant reçu une <u>dose de rappel</u> contre la COVID-19 <sup>1) 2) 3) 5)</sup>	Nombre de professionnels n'ayant PAS reçu de <u>dose de rappel</u> contre la COVID-19 car <u>décali obligation vaccinale non-atteint (primo-vaccination ou infection récente)</u> <sup>1) 4) 5)</sup>	Nombre de professionnels <u>non</u> vaccinés du fait de <u>contre-indication au vaccin</u> <sup>1) 5)</sup>
Tous professionnels confondus dans l'établissement	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1 Professionnels saliariés de l'établissement (en poste depuis au moins 3 mois) au 31/01/2022. Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-saliariés de l'établissement
- 2 Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement
- 3 Rappel vaccinal chez les professionnels ayant eu une primo-vaccination complète\* contre la COVID-19.
- 4 Les règles d'application du rappel pour l'obligation vaccinale à partir du 15 février 2022 sont de 4 mois après une primo-vaccination complète ou une infection par la COVID-19. Prendre en compte les dernières recommandations
- 5 Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la COVID-19 (ou l'absence de vaccination si hors éligibilité ou contre-indication). Cocher « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'à la fois inscrire un nombre et cocher « Ne sait pas » : si vous le cocher, veuillez à laisser vide le champ où inscrire le nombre.

\* Primo-vaccination complète : ayant reçu deux doses de vaccins pour les vaccins nécessitant deux doses, ayant reçu une dose de vaccin pour les vaccins nécessitant une seule dose, ou une dose en cas d'antécédent de COVID-19, ou ayant reçu 3 doses pour les personnes particulièrement vulnérables (ex : personnes immunodéprimées), (si connu).

Les nombres de professionnels vaccinés contre la COVID-19 intègrent ils également les vaccinations réalisées hors de votre établissement ? \* :

- oui complètement
- oui partiellement
- non pas du tout
- je ne sais pas

Dans la mesure du possible, merci de renseigner les données par catégories de professionnels

**Par catégorie de professionnels**

	Nombre de professionnels ayant reçu une <u>dose de rappel</u> contre la COVID-19 <sup>1) 2) 3) 5)</sup>	Nombre de professionnels n'ayant PAS reçu de <u>dose de rappel</u> contre la COVID-19 car délai obligation vaccinale non-atteint (primo-vaccination ou infection récente) <sup>1) 4) 5)</sup>	Nombre de professionnels <u>non</u> vaccinés du fait de contre-indication au vaccin <sup>1) 5)</sup>
Médecins ou pharmaciens (hors interne ou étudiant)	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Infirmier(e)s incluant les infirmières spécialisées	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Aides-soignant(e)s incluant AMP, AES, AVS, AP	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Autres paramédicaux, personnel de rééducation, psychologues	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
ASH et autres Pers. de service des services de soins	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Pers. éducatifs, pédagogiques, sociaux et d'animation	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Personnel médicotechnique et ouvriers, services généraux), personnel administratif et autres types de personnel (hors professionnels de santé)	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Internes	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Autres étudiants (étudiants infirmiers ...)	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

1) Professionnels saliés de l'établissement (en poste depuis au moins 3 mois) au 31/01/2022. Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-saliés de l'établissement. Renseigner uniquement les rubriques où il y a plus de 2 personnels concernés.

2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement

- 3) Rappel vaccinal chez les professionnels ayant eu une primo-vaccination complète\* contre la COVID-19.
- 4) Les règles d'application du rappel pour l'obligation vaccinale à partir du 15 février 2022 sont de 4 mois après une primo-vaccination complète ou une infection par la COVID-19. Prendre en compte les dernières recommandations
- 5) Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la COVID-19 (ou l'absence de vaccination si hors éligibilité ou contre-indication). Cocher « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'à la fois inscrire un nombre et cocher « Ne sait pas » : si vous le cocher, veuillez à laisser vide le champ où inscrire le nombre.

\* Primo-vaccination complète : ayant reçu deux doses de vaccins pour les vaccins nécessitant deux doses, ayant reçu une dose de vaccin pour les vaccins nécessitant une seule dose, ou une dose en cas d'antécédent de COVID-19, ou ayant reçu 3 doses pour les personnes particulièrement vulnérables (ex : personnes immunodéprimées), (si connu).